

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)  
**Membres absents** : M. IZIMER - M. ALLAERT

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Programme de coopération décentralisée Dijon-Skopje - Années 2010 - 2012 - Demandes de subventions**

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les Villes de Dijon et de Skopje sont jumelées depuis 1951. Les relations entre les deux collectivités se sont jusqu'à aujourd'hui traduites par différents échanges dans les domaines de la culture, de l'économie ou encore de l'aide d'urgence.

Suite à la mission d'identification menée en Macédoine en juillet 2008 et aux contacts réguliers mis en place depuis, les Villes de Dijon et de Skopje ont relancé leur partenariat afin de mettre en place un nouveau programme de coopération décentralisée. Différentes rencontres en 2009 ont permis de définir plusieurs axes d'intervention, en fonction des priorités et des compétences des collectivités.

Le nouveau projet se concentrerait sur la notion de développement urbain durable autour de quatre orientations : l'aménagement du territoire, l'ouverture internationale des territoires, la citoyenneté active et la cohésion sociale. Durant la période 2010 - 2012, il se traduirait par des échanges de bonnes pratiques, l'appui à maîtrise d'ouvrage et la mise en place d'initiatives communes (rencontres, expositions, activités pédagogiques et culturelles).

Conformément aux priorités définies par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, les actions de coopération décentralisée sont susceptibles d'être subventionnées notamment par l'État et la Région Bourgogne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'engagement d'un nouveau programme de coopération décentralisée entre les Villes de Dijon et de Skopje, pour la période 2010 - 2012, dans les conditions proposées ;
- 2 - solliciter de l'Etat, de la Région Bourgogne et des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier, des subventions, au taux maximum, pour le financement de ce programme ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 MAI 2010



PUBLIÉ LE 27/05/2010